

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 21 décembre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 13/12/ 2023

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20231221-DEL_2023_69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2023

PRESENTS :

Mesdames Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Fabienne AGNOUX, Audrey PAREL, Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Fernand ZANETTI.

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Stéphanie MAGNE, Jeanne-Marie AMOREIRA, Marie Claude AVELINO.

PROCURATIONS :

Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU.
Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Gérard BRETTE.

Délibération n° 2023-69 Désaffectation d'un chemin au lieu-dit « Les Abeurades »

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Les Abeurades » part M. PETITHOMME, ce chemin est contigu à sa propriété située 39 bis Le Pilard 19300 Égletons.

Pour toutes ces raisons, ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public.

En conséquence, Monsieur le Maire propose naturellement en vue d'une régularisation :

- De constater la désaffectation de ce chemin puisqu'il n'est plus affecté à l'usage du public.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord et décide :

- De constater la désaffectation du chemin et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette procédure.

Membres : 14
Présents : 9
Représenté(s) : 2
Nombre de votants : 11
Exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

